

	Administration fédérale admin.ch
Département de l'environnement,	des transports, de l'énergie et de la communication
	Office fédéral de la communication

Rapport annuel des diffuseurs de télévisions à l'échelon de la région linguistique

Période: 2012 (1.1.2012 - 31.12.2012)

Bases juridiques ORTV art. 27

A. Informations générales

A1. Nom du programme*	TVM3
A2. Nom et adresse du diffuseur	
Nom du diffuseur*	TVM3 SA
Rue*	Av d'Epenex
Numéro*	12
Code postal*	1024
Lieu*	Ecublens
Téléphone*	0216942400
Fax	0216942401
Site Web (URL)	0216942401
Personne de contact	
Courriel*	fabien.aubry@tvm3.tv
Nom*	Aubry
Prénom*	Fabien
A3 Direction	

Comment la direction était-elle composée ? Veuillez nommer tous les membres de la direction avec leur fonction respective.

	Nom	Prénom	Fonction
1	Aubry	Lolita	Directrice
2	Aubry	Fabien	Directeur
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Souhaitez-vous ajouter d'autres membres de la direction à la liste ?

	Oui
--	-----

Non

B. Organisation

B1. Forme juridique du diffuseur	Société anonyme
	Association
	Fondation
	Sàrl
	Coopérative
	 Entreprise individuelle ou personne physiq
	Autre :
B2. Conseil d'administration	Qui

4 4 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6		ntant du capital (en francs)		430000			
Nom Parts en frances Parts en pour cent (%) 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35	Rép	partition du capital (parts >= 5%)				
Hersant Philippe 150500 35 35 4				Parts en pour cent			
4. 4	1					1	
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Nom associé Nom entreprise média Nom autre entreprise francs Participation en pour cent du capital 23. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en Participation en pour cent du capital 34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Nom associé Nom entreprise média Nom autre entreprise 4 4 5 6 6 7 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7	2	nersant Prinippe	130300	33	33		
4 4 6 6 6 6 7 7 8 8 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	3						
3.							
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Nom associé Nom entreprise média Nom autre entreprise Participation en pour cent du capital 34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en pour cent du capital 4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en pour cent du capital 4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en pour cent du capital 4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en pour cent du capital 4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en pour cent du capital 4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en pour cent du capital 4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en pour cent du capital 9. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me	5					1	
33.	6						
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non monte la	7					1	
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non montre la	8			1		1	
10	9					1	
33	10					1	
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non montant de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non montant de la participation en pour cent du capital la l	11					1	
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non monte la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non monte la participation en pour cent du capital la l	12					1	
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en Nom associé Nom entreprise média Nom autre entreprise francs Participation en cent du capital de la capi	13						
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en Participation en Participation en pour cent du capital en la companie de la capital en la companie de la capital en la companie de la capital en l	14		î	Î			
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en pour cent du capital par	15			i		ĺ	
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en pour cent du capital	16			î		1	
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en pour cent du capital	17			i		i	
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Participation en Participation en pour cent du capital la l	18		î	î			
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Nom associé Nom entreprise média Nom autre entreprise francs cent du capital	19						
34. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non me Nom associé Nom entreprise média Nom autre entreprise francs cent du capital	20						
	2						
	2 3 4 5						
	2 3 4 5						
	2 3 4 5 6 7						
Souhaitez-vous compléter la liste ?	2 3 4 5 6 7 8						
	2						
	2 3 4 5 6 7 8 8 9 110	Oui					
● ····	2 3 4 5 6 7 8 9 10	·					
	2 3 4 5 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non					
C. Personnel	2 3 4 5 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non					
	2 3 4 5 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non					
C. Personnel C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2012)	2 3 4 5 6 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non Personnel			éférence : 31.12	.2012)	
C. Personnel C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2012) Total du pourcentage des	2 3 4 5 6 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non Personnel		Total du pourcentage des	éférence : 31.12.	.2012)	
C. Personnel C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2012) Total du	2 3 4 5 6 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non Personnel	oourcentage des	Total du pourcentage des postes (équivalents	éférence : 31.12.	2012)	
C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2012) Total du pourcentage des postes (équivalents poistes (équivalents plein temps?)	2 3 4 5 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non Personnel Nombre d'employés et p	Dourcentage des Nombre d'employés	Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?)	éférence : 31.12.	.2012)	
C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2012) Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) Collaborateurs fixes payés Direction : 2 100	2 3 4 5 6 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non Personnel Nombre d'employés et paporateurs fixes payés ction:	pourcentage des Nombre d'employés	Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?)	éférence : 31.12.	.2012)	
C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2012) Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) Collaborateurs fixes payés Direction : 2 100 Rédaction / animation : 2 5	2 3 4 5 6 7 8 8 9 10 Soul	Oui Non Personnel Nombre d'employés et paper de la	pourcentage des Nombre d'employés	Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?)	éférence : 31.12.	.2012)	
C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2012) Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) Collaborateurs fixes payés Direction : 2 100 Rédaction / animation : 5 Stagiaires rédaction / animation :	2 3 4 5 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non Personnel Nombre d'employés et paper de la	Nombre d'employés	Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) 100 5	éférence : 31.12.	.2012)	
C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2012) Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) Collaborateurs fixes payés Direction : 2 100 Rédaction / animation : 2 5 Stagiaires rédaction / animation : 2 100	2 3 4 5 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non Personnel Nombre d'employés et p aborateurs fixes payés ction: action / animation: tagiaires rédaction / animation: anique / production:	Nombre d'employés	Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) 100 5	éférence : 31.12.	.2012)	
C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2012) Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) Collaborateurs fixes payés Direction : 2 100 Rédaction / animation : 2 5 Stagiaires rédaction / animation : 2 100 Administration : 100	2 3 4 5 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non Personnel Nombre d'employés et p aborateurs fixes payés ction: action / animation: action / animation: action / production / animation: anique / production:	Nombre d'employés	Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) 100 5	éférence : 31.12.	.2012)	
C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2012) Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) Collaborateurs fixes payés Direction : 2 100 Rédaction / animation : 2 5 Stagiaires rédaction / animation : 2 100	2 3 4 5 6 7 8 9 10 Soul	Oui Non Personnel Nombre d'employés et p aborateurs fixes payés ction: action / animation: action / animation: action / production / animation: anique / production:	Nombre d'employés	Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) 100 5	éférence : 31.12.	.2012)	

Non payés

Stagialers redaction / animation Collaborateurs independants redaction / animation D. Diffusion D1. Comment le programme a-t-il été diffusé en 2012 ? Veuillez distinguer de la collaborateurs independants Par voie hertzienne terrestre Analogique Numérique (TV : DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite ? Oul, exclusivement par satellite Oul, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées au Le programme entier omme Live-Stream en plus d'autres d'ffusions Quelques émissions propoées à récoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Quelques émissions propoées à récoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme	C2. Formation et perfection	nnement 2012 en	-	seulement red
Collaborateurs independants reduction / animation Collaborateurs independants reduction / animation D. Diffusion D1. Comment le programme a-t-il été diffusé en 2012 ? Veuillez distinguer Par voie hertzienne terrestre Analogique Numérique (TV : DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite ? Oui. exclusivement par satellite Oui. en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées a le le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier comme. Live-Stream en plus d'autres diffusions Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Quelques émissions proposées au téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour neures		Formation externe (en iours?)	externe par an (en	
Collaborateurs indépendants réduction / animation D. Diffusion D1. Comment le programme a-t-il été diffusé en 2012 ? Veuillez distinguer Par voie hertzienne terrestre Analogique Numérique (TV : DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite ? Out, exclusivement par satellite Out, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées a le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet V Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet V Le programme entier comme Live-Stream en plus d'autres d'ffusions Outeques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois presorits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées proposes au celebrateur sur le programme a-t-il été diffusé ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour le programme a-t-il été diffusé ?	Collaborateurs fixes rédaction /	(=::, 55:51.)		(2.1.)00/01/
D. Diffusion D1. Comment le programme a-t-il été diffusé en 2012 ? Veuillez distinguer Par voile hertzienne terrestre Analogique Numérique (TV : DVB-T) Sur des lignes (sauf internet) Analogique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite ? Oui. exclusivement par satellite Oui. en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées a l. Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Q Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences et archivage E5. Agences et archivage E6. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E7. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? © Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois E5t-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui © Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? © Uniquement des utilisateurs internes E galement des personnes externes intéressées F6. Programme F7. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? © Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour heures	Stagiaires rédaction / animation			
D. Diffusion D1. Comment le programme a-t-il été diffusé en 2012 ? Veuillez distinguer Par voie hertzienne terrestre Analogique Numérique (TV: DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite ? Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées al Le programme entier a été diffusé exclusivement sur internet Le programme entier comme Live-Stream en plus d'autres diffusions Quelques émissions proposées a l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Puls longtempa que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? © Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	Collaborateurs indépendants rédaction / animation			
D1. Comment le programme a-t-il été diffusé en 2012 ? Veuillez distinguer : Par voie hertzienne terrestre Analogique Numérique (TV : DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique Numérique Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que votre programme est également captable par satellite ? Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées au Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Oueiques émissions proposées à lécoule ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Oueiques émissions proposées au téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées pu Oui Non Oui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	redaction / animation			
D1. Comment le programme a-t-il été diffusé en 2012 ? Veuillez distinguer : Par voie hertzienne terrestre Analogique Numérique (TV : DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique Oul, exclusivement par satellite Oul, exclusivement par satellite Oul, exclusivement par satellite Quelques émissions proposées au téléchargement Le programme entiler comme Live-Stream en plus d'autres diffusions Quelques émissions proposées au téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oul Non Qui a eu accès aux émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : beures	D Diffusion			
Par voie hertzienne terrestre Analogique Numérique (TV: DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite? Oul, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées au le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier a ou des parties de celui-ci ont été diffusées au le programme entier a été diffusée soule ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	D. Dillusion			
Par voie hertzienne terrestre Analogique Numérique (TV: DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite? Oul, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées au le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier a ou des parties de celui-ci ont été diffusées au le programme entier a été diffusée soule ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	D4 Comment le programm		á an 2012 2 Vau	والمعالم والناء
Analogique Numérique (TV: DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite? Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées at Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier comme Live-Stream en plus d'autres diffusions Ouelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement; sans possibilité de téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées: E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé? Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures		e a-t-ii ete diffus	e en 2012 ? veu	illez alstinguer
Mumérique (TV : DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite? Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non Non S3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées at le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier comme Live-Stream en plus d'autres diffusions Ouelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Puls longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oul Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour :	Par voie hertzienne terrestre			
Sur des lignes (sauf Internet) Analogique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite? Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées au le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Quelques émissions proposées au téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées pu Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Noins de 24 heures par jour : heures	Analogique			
Analogique Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite? Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées au Le programme enter a été diffusé exclusivement sur internet Le programme enter comme Live-Stream en plus d'autres diffusions Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Quelques émissions proposées au téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oul Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	Numérique (TV : DVB-T)			
Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite ? Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées au le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier omme Live-Stream en plus d'autres diffusions Ouelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées pr Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures par jour : heures	Sur des lignes (sauf Internet)			
Numérique D2. Est-ce que votre programme est également captable par satellite? Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées at Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier oronne Live-Stream en plus d'autres diffusions Ouelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures par jour : heures	Analogique			
Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non Non Non Non Non Non Non N				
Oui, exclusivement par satellite Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non Non Non Non Non Non Non N	D2 Fot on allo votre progre	amma oot égalar	nont contable no	ov ootollite 2
Oui, en plus d'autres modes de diffusion Non Non Non Non Non Non Non N		anne est egalen	ieni captable pa	ıı satellite ?
 Non D3. Est-ce que le programme ou des parties de celui-ci ont été diffusées au le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet ☑ Le programme entier comme Live-Stream en plus d'autres diffusions ☑ Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement ☑ Quelques émissions proposées au téléchargement ☑ Quelques émissions proposées au téléchargement ☑ Quelques émissions proposées au téléchargement ☑ Aucune offre sur Internet E. Agences de presse Nombre d'agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : ☑ Pendant les quatre mois prescrits par la loi ☑ Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p ☑ Qui a eu accès aux émissions archivées ? ☑ Uniquement des utilisateurs internes ☑ Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? ② Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures 		iiffusion		
Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet Le programme entier comme Live-Stream en plus d'autres diffusions Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Quelques émissions proposées au téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures				
□ Le programme entier a été diffusé exclusivement sur Internet □ Le programme entier comme Live-Stream en plus d'autres diffusions □ Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement □ Quelques émissions proposées au téléchargement □ Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : □ Pendant les quatre mois prescrits par la loi □ Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p □ Oui □ Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? □ Uniquement des utilisateurs internes □ Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? □ Chaque jour, 24 heures sur 24 □ Moins de 24 heures par jour : heures	D3 Est-ce que le programm	me ou des nartie	s de celui-ci ont	átá diffusács a
□ Le programme entier comme Live-Stream en plus d'autres diffusions □ Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement □ Quelques émissions proposées au téléchargement □ Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? ○ Pendant les quatre mois prescrits par la loi ○ Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p ○ Qui a eu accès aux émissions archivées ? ○ Uniquement des utilisateurs internes ○ Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? ○ Chaque jour, 24 heures sur 24 ○ Moins de 24 heures par jour : heures	_	-		ete umusees a
Quelques émissions proposées à l'écoute ou au visionnement ; sans possibilité de téléchargement Quelques émissions proposées au téléchargement Aucune offre sur Internet E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures				
E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour: heures				é de téléchargement
E. Agences et archivage E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? ② Pendant les quatre mois prescrits par la loi ② Pius longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p ③ Oui ③ Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? ③ Uniquement des utilisateurs internes ⑤ Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? ④ Chaque jour, 24 heures sur 24 ⑥ Moins de 24 heures par jour: heures	Quelques émissions proposées a	au téléchargement		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? ② Pendant les quatre mois prescrits par la loi ② Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p ③ Oui ③ Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? ③ Uniquement des utilisateurs internes ⑥ Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? ④ Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	Aucune offre sur Internet			
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? ② Pendant les quatre mois prescrits par la loi ② Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p ③ Oui ③ Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? ③ Uniquement des utilisateurs internes ⑥ Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? ④ Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures				
Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	E. Agences et archiva	age		
Nombre d'agences de presse abonnées : E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures				
E2. Archivage Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? ② Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? ③ Uniquement des utilisateurs internes ⑥ Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? ④ Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	E1. Agences de presse			
Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? ② Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? ③ Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? ④ Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	Nombre d'agences de presse abo	onnées :		
Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? ② Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? ③ Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? ④ Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures				
Durant combien de temps l'entier du programme a-t-il été archivé ? ② Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? ③ Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? ④ Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	E2. Archivage			
 Pendant les quatre mois prescrits par la loi Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures 	_		4 11 444	
Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	Durant combien de temps l'enti	er du programme a	-t-il ete archive ?	
Est-ce que des émissions particulières ou des parts de programme ont été archivées p Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	 Pendant les quatre mois prescrits 	s par la loi		
Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	Plus longtemps que 4 mois			
Oui Non Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures				
Qui a eu accès aux émissions archivées ? Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	Est-ce que des émissions partic	culières ou des par	ts de programme o	ont été archivées p
Qui a eu accès aux émissions archivées ? ① Uniquement des utilisateurs internes ② Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? ② Chaque jour, 24 heures sur 24 ③ Moins de 24 heures par jour : heures	Oui			
 Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures 	Non			
 Uniquement des utilisateurs internes Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures 				
Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? © Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	Qui a eu accès aux émissions a	archivées ?		
Egalement des personnes externes intéressées F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? © Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	Uniquement des utilisateurs inter	nes		
F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? © Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures				
F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? © Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	3			
F1. Durée Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? © Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	F. D			
Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? © Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	F. Programme			
Combien d'heures par jour le programme a-t-il été diffusé ? © Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures				
Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : heures	F1. Durée			
Moins de 24 heures par jour : heures	Combien d'heures par jour le pr	rogramme a-t-il été	diffusé ?	
Moins de 24 heures par jour : heures	Chaque jour, 24 heures sur 24			
are		heures		
	Chaque semaine	_		

Avez-vous repris des éléments fixes de programmes de tiers ?

Non					
Part de toutes les reprises de progra	mmes - indications	en minutes par	an ; sans rediffu	sions	
Reprises de programmes :	minutes par an				
F3. Livraisons de programmes					
Avez-vous fourni régulièrement des	parties de program	me à d'autres dif	fuseurs ?		
Oui Non					
Part de toutes les livraisons de progr	rammes - indicatio	ns en minutes pa	r an ; sans redif	fusions	
Livraisons de programmes :	minutes par an				
F4. Répartition du programme e	en minutes par a	n selon les cat	égories suiva	ntes. Rediffu	sions à indiquer séparément.
Fiction	par an	Rediffusions			
Information	21600				
Documentaire	21000				
Education					
Religion					
Musique	427050				
Sciences					
autre					
Divertissement non-fictionel					
Culture					
Sport					
Enfants / Jeunesse	14400				
Publicité	87600				
Présentation / Promotion	10950				
Service					
Total général parole et musique	561600	0			
F5. Répartition du programme e	Total minutes		égories suiva	ntes. Rediffus	sions à indiquer séparément.
Information	par an	Rediffusions			
Reportage sportif					
Journal à l'écran	21600				
Jeux	2.000				
Publicité	87600				
Total	109200	0			
F6. Répartition du programme e	•		_		
Combien de minutes du temps de tra	insmission ont ete	consacrees a la	aittusion de pro	ductions et cop	roductions suisses et européennes ?
Indications en minutes par an (base lég	ale : ORTV art. 5)				
	Minutes par an				
Dont co-/productions suisses	32850				
Dont co-/productions européennes	253000	- (Dana lémala	ODTV 5\		
F7. Productions et coproduction	-		•	la muadicatación	indépendente 2
Quelle était la part des productions e	-	-		-	
Indications svp en minutes pour le total datant de moins de cinq ans.	des catégories listé	es ci-dessus, sans	Informations, rep	oortages sportifs	, jeux, publicité, journal à l'écran. Une place appropriée doit être réservée à des oeuv
	Minutes par an	Coûts en Frs.			
Productions suisses indépendantes					
Productions européennes indépendantes					
F8. Origine ; indications en min	-	E	1104	Autor	Total
	Suisse (Minutes par a	Europe n) (Minutes par an)	USA (Minutes par an)	Autres (Minutes par an)	Total (Minutes par an)
Long métrages					0
Séries				14400	14400
Dessins animés, films d'animation					0
B					

Oui

Total

ûts : Frs. des films (obligatoire) doit être renvoyée par co	
des films (obligatoire) doit être renvoyée par co	
	urriel à : mp-statistics@bakom.admin.ch
missions adaptées pour les malenten	dants et les malvoyants (Base légale ORTV art. 8)
en d'émissions ont été diffusées aux heures	de grande audience, qui étaient adaptées aux besoins des malentendants et des malvoyants
que jour	
que semaine	
s les mois	
rarement	
ais	
lle manière ces émissions ont été adaptées	7
c des sous-titres	
angage des signes	
c description audio	
es:	
dications financières	
e de résultats au 31.12.2012	
es	
Indication en	
francs	
me 235661 ue 435501	
ration 264684	
es d'exploitation 935846	
its	
Indications en francs	
129934	
ge 289187	
d'abonnements	
re d'abonnements	
roduits, sans quote-part de la	
ce 565618 échanges (prestations	
echanges (prestations bles en argent), si pas déja ilisées	
984736	
les	
éalisées	
ur débiteurs(Variation ducroire)	
éductions sur les produits	
d'affaires net selon rapport de 984736	
004700	
ur débiteurs(Variation ducroire) éductions sur les produits d'affaires net selon rapport de	

F9. Promotion des films suisses (base légale ORTV art. 5)

Vous pouvez imprimer votre questionnaire <u>ici</u> ou le <u>télécharger</u> en format PDF.